



Condition d'hébergement de ma fille chez son père

Par **lesapc6**, le **27/10/2013 à 13:47**

[fluo]bonjour[/fluo]

Mon ex n'as pas de logement, il vit dans son atelier transformé en pièce de vie commune sans chauffage central aménagée avec 2 lits une table etc... Peut-il imposer à sa fille de 8 ans de dormir là-bas? Je suis très inquiète pour l'hébergement?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **27/10/2013 à 18:18**

Bonjour, si votre ex a un jugement avec un droit de visite, il va falloir que vous saisissez le jaf pour que le droit d'hébergement soit suspendu le temps qu'il est un logement décent. S'il n'y a pas de jugement vous n'êtes pas tenu de lui confier l'enfant pour un droit de visite,
cordialement